

délibération :  
D\_2017\_5\_8

L'an deux mille dix sept, le vendredi 14 avril à 20 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en  
exercice : 23

Date de convocation du Conseil : 07 Avril 2017

Présents : 20

**Présents** : Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur BARBE Hugues, Monsieur TROUSSICOT Franck, Monsieur BORRÉDON Richard, Madame LHOMME Michèle, Monsieur CARTERET Michel, Monsieur PONTINI Daniel, Madame LOUVIÉ Catherine, Madame HITIER Marie-Christine, Madame RELET Graziella, Madame COOLEN Anne-Marie, Monsieur RABSKI Jean, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame TAMAGNA Véronique, Madame BERTIN Nathalie, Monsieur NOËL Frédéric, Madame COUSSY Stéphanie, Madame SOULET Sandrine, Monsieur SUSSET Bernard, Madame GROLLEAU Rachel

Votants : 23

**Objet : Indemnités de fonctions  
des élus - Revalorisation de  
l'indice terminal**

**Pouvoirs** :

Monsieur PORTE Henri-Renaud a donné pouvoir à Madame RELET Graziella  
Monsieur NEBOUT Joël a donné pouvoir à Madame GROLLEAU Rachel  
Monsieur BERCHENY Dorian a donné pouvoir à Monsieur SUSSET Bernard

**Absent(s)** :

**Excusé(s)** : Monsieur PORTE Henri-Renaud, Monsieur NEBOUT Joël, Monsieur BERCHENY Dorian

**Secrétaire de Séance** : Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie  
les jour, mois et an que  
dessus.

Au registre sont les  
signatures. Pour copie  
conforme.

Suite à la délibération du 16 mars dernier fixant le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués basé sur l'indice brut terminal, il convient de préciser que cette modification est effective depuis le 1er janvier 2017. Il est proposé aux membres du conseil municipal d'annuler la précédente délibération et de la remplacer par une nouvelle en précisant la date d'effectivité au 1er janvier 2017.

Suite à l'augmentation du point d'indice de la fonction publique (+0.6 % au 1er février 2017) et à l'augmentation de l'indice brut terminal (passant de 1015 à 1022) servant de base aux calculs des indemnités, les délibérations prises le 9 avril 2014 et le 13 juin 2014 ne peuvent plus s'appliquer en l'état, puisque l'indice auquel elles font référence ne s'applique plus.

Vu le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 portant modification du décret n° 82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique.

**Entendu cet exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

**-MODIFIE ET REMPLACE** les délibérations du 9 avril 2014, du 13 juin 2014 et du 16 mars 2017 définissant les indemnités alloués ;

**-DECIDE** de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués comme suit et basé sur l'indice brut terminal :

AR PREFECTURE

016-211602362-20170414-D\_2017  
Reçu le 20/04/2017

FONCTION

NOM Prénom

Indemnités allouées

Taux de l'indice brut  
terminal

Maire	CARTERET Michel	43,00%
1er adjoint	LHOMME Michèle	14,92%
2ème adjoint	BARBE Hugues	14,92%
3ème adjoint	HITIER Marie-Christine	14,92%
4ème adjoint	RÉVÉREAU Jean	14,92%
5ème adjoint	TROUSSICOT Franck	14,92%
6ème adjoint	RELET Graziella	14,92%
conseiller délégué	COOLEN Anne-Marie	3,16%
conseiller délégué	RABSKI Jean	3,16%
conseiller délégué	BORRÉDON Richard	3,16%

-DECIDE que ce montant sera pris en compte à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 14/04/2017, transmis en sous-préfecture et rendu  
exécutoire le 20 AVR. 2017



Michel CARTERET